



Association Des Experts-Comptables des Alpes

BULLETIN D'ADHESION 2018

A retourner à l'ADECA. Règlement par chèque à l'ordre de l'ADECA

Cabinet ou Société ----- Email : -----
(Cachet)

SIRET : -----

Expert-Comptable récemment diplômé(e), de l'année 2017

→ La cotisation annuelle est offerte pour l'année 2018 et l'année 2019. Bulletin à retourner à l'ADECA dûment complété

OPCA :

AGEFOS N° d'adhérent Agefos : ----- Cabinet de moins de 11 salariés
 FIF PL Cabinet de plus de 11 salariés

Adresse : -----

Tél. : ----- Fax : -----

Nom de l'expert-comptable : -----

A : Le :

Le conseil d'Administration a fixé la cotisation annuelle à 100 € H.T. pour l'année 2018
L'adhérent doit être à jour de sa cotisation pour pouvoir participer aux activités de l'association et notamment aux journées de formation.

Montant de la cotisation annuelle HT : 100€
TVA 20% : 20€
Montant TTC : 120€

Bulletin à retourner à : ADECA - Centre d'Affaires le Concorde - 24 rue Lamartine - 38320 EYBENS

COTISATION ANNUELLE 2018 ADECA – Association loi 1901
Justificatif à conserver pour votre comptabilité

Règlement par Chèque N° ----- banque -----

En date du :

Montant de la cotisation annuelle : 100€
TVA 20% : 20€
Montant TTC : 120€

ADECA
Centre d'Affaires le Concorde
24 rue Lamartine
38320 Eybens
Tél. : 04 56 38 13 22

SIRET : 323 374 843 00056
N° Agrément : 82380148038
www.adeca.fr
contact@adeca.fr